

GALETTE DES ROIS SAMEDI 27 JANVIER 2018 / 15h00

Monsieur le Sous-préfet,
Monsieur le Président du Sénat,
Madame la Députée,
Madame la Vice-présidente du Conseil départemental,
Monsieur le Conseiller départemental, Maire de Maule,
Mesdames et Messieurs les Maires,
Monsieur le Président de la Communauté de Communes Cœur d'Yvelines,
Messieurs les Présidents de Syndicats Intercommunaux,
Madame la Présidente de la commission patrimoine du PNRHVC,
Monsieur le Chef de bureau des collectivités locales de la Sous-préfecture,
Monsieur le Chef de Centre d'Incendie et Secours,
Monsieur le Major de la Gendarmerie,
Monsieur l'Abbé, curé du groupement paroissial de Montfort-l'Amaury,
Madame la Directrice, les enseignants et ATSEM de l'école maternelle,
Mesdames et Messieurs les dirigeants d'entreprises,
Mesdames et Messieurs les responsables et animateurs d'associations,
Mesdames et Messieurs les membres du CCAS,
Mesdames et Messieurs les membres du conseil municipal,
Mesdames du personnel communal,
Chers Mareilloises et Mareillois,
Chers Amis,

C'est un plaisir renouvelé de vous retrouver pour cette cérémonie des vœux, à la fois simple et conviviale, somme toute, à l'image de notre village.

Si l'année 2017 a été marquée au plan national par des changements politiques importants, elle a été pour notre village une année particulièrement éprouvante !

Mareil-le-Guyon est un village qui sort « du tunnel ».

Bien évidemment, je fais référence aux contentieux sur les affaires d'urbanisme débutées en 2001 au hameau de « Cheval Mort ». Lors de la cérémonie des vœux de janvier 2017, je vous avais indiqué que ces dossiers étaient prioritaires, que nous y consacrerions beaucoup de temps et d'énergie. Je dois reconnaître que sur ce plan nous n'avons pas été déçus !!

Vous avez été nombreux à suivre, de près ou de loin ces dossiers, ne serait-ce qu'au travers des différents médias, presse écrite, audiovisuel et radio. Je citerais quelques titres accrocheurs parus tout au long de l'été : « Le village au bord du gouffre », « le village aux finances exsangues est prêt à vendre son église », « Mareil-le-Guyon : le budget communal est encore retoqué », « le maire garde la main sur les finances » sont quelques exemples qui ont relaté notre situation que l'on peut qualifier de cas d'école.

La complexité des démarches fait qu'il n'est pas raisonnable de passer trop de temps aujourd'hui sur ce sujet.

Je vous rappelle la réunion publique du 30 septembre au cours de laquelle, durant une heure et demie, nous avons dressé l'historique des différentes procédures, présenté toutes les actions en cours et répondu à vos légitimes questions. Alors, quels événements depuis le 30 septembre ?

Concernant les procédures « bureaux », le protocole d'accord conclu en mars 2017 avec l'indivision requérante est satisfait. L'indivision et la commune viennent de produire les actes de désistement de l'ensemble des affaires auprès des différentes instances judiciaires. Nous attendons les ordonnances de clôture.

L'affaire « maisons » pour laquelle nous avons été condamnés au versement d'une forte indemnité a été bien plus compliquée à traiter car elle concerne directement les finances de la commune c'est à dire nos impôts !

Parmi les nombreuses pistes explorées, nous avons demandé en juin l'attribution d'une subvention exceptionnelle pour situation inédite auprès de M. le Préfet.

Au 30 septembre, notre budget était toujours en déséquilibre de 258 200€.

Quel soulagement lorsque, le 05 décembre, nous recevions de M. le Préfet un courrier de notification du versement d'une subvention exceptionnelle de 258 000€ attribuée par arrêté des ministres de l'intérieur et de l'action et des comptes publics.

Suite à cela, le conseil municipal s'est réuni le 13 décembre pour voter une décision budgétaire modificative. Compte-tenu du montant de la subvention, des dispositions prises par le conseil municipal depuis le vote du budget primitif en avril et les réductions des dépenses de fonctionnement opérées durant l'année, le budget est aujourd'hui équilibré en recettes et dépenses !

Le 19 décembre j'ai transmis à la trésorerie publique tous les documents afin de procéder au règlement définitif de la dette pour un montant total de 526 892,99 €. Le stylo s'en souvient encore !!!

Pour abrégé là mes propos sur ces affaires qui n'ont que trop duré, je vous invite à consulter sur le site internet de la commune les différents comptes rendus des séances du conseil municipal. Les éléments de synthèse de ces comptes rendus valent bien mieux que les « bruits de trottoirs » ou les « qu'en dira-t-on »!

J'adresse publiquement mes remerciements à l'ensemble des personnes qui nous ont soutenues dans cette grandiloquente affaire : M. le Sous-préfet et ses services, M. le Préfet et ses services pour l'aide apportée lors des séances de travail constructives, en particulier la Direction de relations avec les collectivités locales, bureau du contrôle budgétaire et des dotations de l'Etat. Mes remerciements également à la Direction départementale des finances publiques pour la réalisation des différentes simulations demandées. Enfin, je témoigne du soutien trouvé auprès des parlementaires, nos députés de la 10^{ème} circonscription, Jean-Frédéric POISSON puis Aurore BERGE, et auprès de Gérard LARCHER, Sénateur des Yvelines et Président du Sénat qui a suivi ce dossier depuis novembre 2016 comme on surveille le lait sur le feu.

Toute notre gratitude à M. le Ministre de l'Intérieur et M. le Ministre de l'Action et des Comptes publics.

Alexandre le Grand disait « ce qui ne me tue pas me rend plus fort », eh bien maintenant sachez que nous sommes devenus très robuste(s) !

Trêve de plaisanterie, suite à ces affaires, des questions me taraudent :

- Pourquoi 16 années de procédure pour arriver à une telle issue ?
- Comment peut-on imposer à une commune rurale de 377 habitants une sanction financière représentant plus de deux fois son budget de fonctionnement ?
- Est-il admissible que le recours d'un particulier puisse engendrer la « mise en faillite » d'une collectivité locale ?
- En présence de recours d'urbanisme, peut-on imposer à une commune rurale les mêmes contraintes qu'un territoire urbain ?

J'apprécierai que l'Etat, nos grands élus et le législateur se penchent sur ces questions. Pourquoi cette situation ne se reproduirait-elle pas dans une autre commune ?

Malgré nos déboires, la motivation de vos élus est restée intacte et notre village a continué de « VIVRE » !

Au travers de sa communication : deux supports papier et de son site internet

La « **feuille jaune** » distribuée en début de chaque mois. Elle mentionne toutes les informations municipales et manifestations connues au moment de sa rédaction. Cette « feuille jaune » fait l'objet d'une diffusion systématique à la brigade de gendarmerie de Montfort-l'Amaury et d'une mise en ligne sur le site internet de la commune.

Notre **bulletin municipal** « Le Petit Mareillois » a fait l'objet de deux éditions cette année, le N°4 en juin et le N°5 que vous avez trouvé récemment dans vos boîtes aux lettres. Ces bulletins se font l'écho de la vie dans notre village, tant au niveau des manifestations, qu'aux différentes informations que nous devons porter à votre connaissance. Hormis les impressions, ces bulletins sont entièrement réalisés par l'équipe municipale, celle-ci n'a en son sein ni journaliste, ni photographe, ni rédacteur.....Soyez donc indulgents !

Et notez au passage qu'en agissant ainsi, c'est environ 3 000€ par an d'économie pour la commune.

Le site www.mareil-le-guyon.fr est mis à jour chaque semaine, vous y retrouvez toutes les informations utiles sur la vie de la commune.

Au travers de ses manifestations et cérémonies:

- 18 manifestations récréatives, festives et culturelles
- 6 « ateliers de Mareil »
- 1 réunion publique
- 25 après-midi jeux / goûter animés par les membres du CCAS
- 7 activités culturelles et sportives qui se tiennent dans ces locaux tout au long de l'année

Quinze nouvelles familles se sont installées à Mareil-le-Guyon en 2017. Nous nous réjouissons d'accueillir ces nouveaux arrivants et leurs souhaitons la bienvenue. Je les invite à échanger aujourd'hui avec les élus, les responsables d'associations et vous tous ici présents.

Les travaux, une page bien blanche en 2017, hormis la réfection du secteur pavé de la RD191. Comme prévu, le Conseil départemental a procédé à cette opération durant les mois de mai et juin derniers, quelle tranquillité cette route sans voitures ! Mais les bonnes choses ont toujours une fin et la ronde des 40T a repris place avec son lot de nuisances et de dégradations en tout genre.

Avant d'en terminer avec **la rétrospective 2017**, j'adresse mes remerciements :

- à l'association **Vivre à Mareil Le Guyon (VMLG)** qui cette année a assumé la totalité des animations y compris la fête du village.

Merci à sa Présidente Patricia SADO, aux membres du bureau et à tous les adhérents.

- aux Mareillois(es) des « **Ateliers de Mareil** » pour l'aide qu'ils apportent lors des petits travaux d'entretien. La commune a économisé cette année pas moins de 7 300€, une somme qui a contribué à obtenir un budget en équilibre en toute fin d'année. Bel exemple d'engagement citoyen. Alors n'hésitez plus, venez les rejoindre !
- aux enseignants et l'ensemble du personnel de l'école maternelle qui accueillent cette année 51 enfants,
- au personnel du Centre d'Incendie et de Secours de Méré, qui a géré 27 interventions sur notre commune en 2017,

- aux membres du CCAS, la bibliothécaire, le gestionnaire du site internet, et vous tous qui prenez une part active dans la vie du village et faites que nous ne sommes pas qu'un village dortoir !
- à notre secrétaire de mairie, à l'équipe municipale, ainsi que leurs conjoints pour votre disponibilité, votre soutien et la confiance que vous m'avez accordés tout au long de cette année particulièrement éprouvante.

Cette équipe est à votre écoute, à votre service, elle travaille pour le seul intérêt général et l'intérêt général n'est pas la somme d'intérêts particuliers !

Et maintenant, quelles prévisions pour 2018 ?

Il y a un an, j'indiquais que 2017 marquerait une pause dans le domaine des « **GRANDS TRAVAUX** », je n'ose pas dire que l'objectif a été atteint !

Le constat est là, notre patrimoine communal se dégrade depuis plusieurs années, il est en mauvais état !

Comment allons-nous y remédier ?

Avant toute chose, nous fixerons nos capacités de financement, et devons répondre aux questions suivantes : Quel niveau d'imposition locale pour 2018 ?, Quelle conséquence sur les finances communales de la décision de suppression de toute ou partie de la taxe d'habitation pour 2018, et au-delà ? Va-t-on recourir à l'emprunt ? Avons-nous capacité à conserver et entretenir l'ensemble du patrimoine communal ? Est-il possible de vendre tel ou tel équipement afin de renflouer les caisses de la commune ?

Le sujet est complexe, les décisions difficiles à prendre mais pour ma part, je préfère un patrimoine restreint en bon état plutôt qu'un patrimoine fortement dégradé ou inexploitable.

Sur la question financière j'agirai rapidement, une première ébauche du budget primitif 2018 sera présenté en préfecture fin février, le rendez-vous est déjà pris !

Bien entendu, nous étudierons dans un premier temps les dossiers pour lesquels nous avons la possibilité d'obtenir des subventions ou fonds de concours.

Sur la question du patrimoine, je vous proposerai une réunion publique afin que nous en débâtons ensemble.

Le **programme départemental de voirie** 2016-2019 confirme la volonté du Conseil départemental d'aider les communes à moderniser leur réseau routier. Le plafond des dépenses pour Mareil-le-Guyon est de 183 800€ HT, taux de subvention de 70%.

Les priorités : aménagement de la rue de la mairie, rénovation angle rue du bout de l'eau / rue de l'hirondelle, rue des Sources, renforcements ponctuels route de la Garenne, sécurisation de la RD191.

Les **contrats ruraux** sont conclus conjointement par la région et le département. Le plafond des dépenses pour Mareil-le-Guyon est de 370 000€ HT au taux de subvention de 70%.

Les sujets ne manquent pas et nous devons définir des priorités : ravalement et remplacement des volets de la mairie, reprise de maçonnerie de la façade de l'église, rénovation des anciens logements de fonction, aménagement de l'étage de la maison du village.....

Le **fonds de concours** 2017-2019 de la communauté de communes Cœur d'Yvelines, pour un plafond annuel de 22 380€, est utilisable par la commune pour des opérations telles que : la reprise de l'étanchéité de la terrasse du porche de l'église, le remplacement de la chaudière à la maison du village ou la rénovation intégrale du système de chauffage de l'église.

L'environnement, question d'actualité.

Chacun de nous apporte sa pierre à l'édifice, aussi soyons vigilants sur la **préservation de notre environnement**, il est l'assurance de notre avenir et de celui des générations futures.

Les collectivités ont obligation de supprimer totalement l'utilisation de produits phytosanitaires or nous ne sommes pas en mesure d'adapter nos méthodes de désherbage sans augmenter notablement les frais d'entretien des espaces verts. Il ne faut donc pas être surpris que l'herbe pousse sur les trottoirs, dans les interstices du goudron, dans les allées, les chemins.....C'est pourquoi nous demandons à chacun de prendre conscience de la nécessité d'entretenir le devant de son habitation, été comme hiver, ainsi que les bords des champs, des chemins, de procéder à l'élagage des haies, à l'abattage des arbres en mauvais état....

Un arrêté a été pris en ce sens, je vous invite à le consulter en mairie ou sur le site internet de la commune.

Je compte, et vos enfants, nos enfants comptent sur chacun d'entre vous, d'entre nous, pour mettre en place de nouvelles habitudes.

Si chacun s'y met, tout le monde y gagnera!

Le transport.

C'est un sujet compliqué dans nos petites communes rurales, nous avons conscience des difficultés et des problèmes financiers que cela génère.

Mais ! Oui, il y a un mais. Inexorablement les familles viennent s'installer de plus en plus en périphérie, le transport en commun ne suit pas, le flot de véhicules est en constante augmentation et avec lui son cortège de pollution, de nuisances et de dégradations.

Notons tout de même, positivement en ce début d'année, le renforcement de la ligne régulière N°5 entre Les Mesnuls et St Quentin-en-Yvelines.

Nous regrettons simplement que les institutions retiennent Mareil-le-Guyon en tant que « hameau Cheval Mort » et continuent d'ignorer « Mareil-le-Guyon - bourg » !

Aussi, je vais aborder Mme la Vice-présidente et M. le Conseiller départemental, M. le Président du SITERR un autre souci qui refait surface cette année avec le changement d'établissement concernant notre collège de secteur. En effet, à la rentrée de septembre 2018, le collège pour Mareil-le-Guyon sera Maurice Ravel à Montfort- l'Amaury, or le transport scolaire actuel n'est pas satisfaisant. J'ose espérer que nous ne rencontrerons pas en 2018 les mêmes difficultés que celles rencontrées en 2016 !

Il nous faut, avec le conseil départemental et le Siterr, nous atteler au plus vite à ce sujet, la rentrée de septembre va arriver rapidement!

Je confirme également notre souhait d'étudier le classement en agglomération du hameau Cheval Mort, nous avons besoin de passages piétons aux traversées des RD191 et RD13 pour des raisons de sécurité pour nos enfants.

Enfin, et pour en terminer avec le transport, je souhaite que nous puissions cette année débiter nos réflexions communes sur la réalisation d'une liaison sécurisée entre le centre village et le hameau de Cheval Mort, hameau qui accueille de plus en plus de nouveaux habitants tant sur Mareil-le-Guyon que sur Bazoches-sur-Guyonne.

Internet : Le syndicat mixte « Yvelines Numérique » mis en place par le Conseil départemental travaille sur la **solution « montée en débit »**. A Mareil-le-Guyon les travaux devraient débiter incessamment, la mise en service effective devant intervenir en mai.

Chers ami(e)s, je pourrai encore vous entretenir sur des sujets qui nous polluent régulièrement mais qui ne trouvent pas de solution au niveau local, je veux parler des **dépôts sauvages** ou de l'installation illégale **des gens du voyage**.

Et je n'aborde pas le **Grand Paris** ! Quel est le bénéfice que chacun d'entre nous tire aujourd'hui de sa contribution à la taxe d'habitation ou foncière ? Devons-nous nous contenter comme seule réponse d'un peu plus de trafic sur la RD191. Vaste sujet pour lequel il nous faudra malgré tout être attentif !

Beaucoup de contraintes, mais une grande satisfaction :

ETRE au service de l'intérêt général et de l'avenir de la commune.

Ayons également une pensée pour ceux qui hélas nous ont quittés, souhaitons du courage aux personnes dans la peine, la solitude ou la souffrance.

En mon nom, au nom de toute l'équipe municipale et au nom du personnel communal, je vous souhaite à toutes et à tous, une **belle et heureuse année**.

BONNE ANNEE 2018 ET VIVE MAREIL-LE-GUYON !

Je vous remercie de votre attention.

Je vous invite maintenant à trinquer, échanger, écouter, dialoguer autour de la **galette des rois et du verre de l'amitié**.